




Annonces légales et officielles

Retrouvez toutes nos annonces légales sur sudouest.fr/annonces-legales, sudouest-marchespublics.com, avec le réseau 

Avis administratifs et judiciaires

Enquêtes publiques

74230930_PP



Communauté d'agglomération Pays Basque

AVIS DE PUBLICITÉ COLLECTIVE AU TITRE DE L'ARTICLE L311-3 DU CODE DE L'EXPROPRIATION POUR CAUSE D'UTILITÉ PUBLIQUE

Propriétés sises :

Parcelles AI 215 (ex 137p), 217 (ex 142p), 219 (ex 146p), 26, 27, 211 (ex 28p), 32, 33 et 213 (ex 34p) situées chemin du moulin de Pey sur la commune de Bayonne

Vu la délibération du Conseil permanent du 12 avril 2022 approuvant le recours à une procédure de déclaration d'utilité publique au profit de la Communauté d'Agglomération Pays Basque en vue de réaliser une aire de grand passage des gens du voyage chemin du Moulin de Pey à Bayonne ;

Vu l'arrêté préfectoral du 13 juillet 2022 portant ouverture d'une enquête relative à la déclaration d'utilité publique et au parcellaire du 16 août au 20 septembre 2022 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 9 décembre 2022 portant déclaration d'utilité publique du projet de création d'une aire de grand passage au bénéfice de la Communauté d'Agglomération Pays Basque ;

Vu le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique et notamment ses articles L 311-3 et R 311-2 ;

Il est rappelé les dispositions de l'article R 311-2 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, ci-dessous littéralement reproduites :

« Les personnes intéressées autres que le propriétaire, l'usufruitier, les fermiers, les locataires, ceux qui ont des droits d'emphytéose, d'habitation ou d'usage et ceux qui peuvent réclamer des servitudes sont tenus de se faire connaître à l'expropriant dans un délai d'un mois, à défaut de quoi elles seront, en vertu des dispositions de l'article L. 311-3, déchues de tous droits à indemnité ».

Le présent avis a fait l'objet d'un affichage en mairie de Bayonne. A cet effet, le contact devra être pris auprès de la Communauté d'Agglomération Pays Basque au 15 avenue Foch, CS 88 507, 64185 Bayonne Cedex par courrier ou par mail à l'adresse suivante : foncier@communaute-paysbasque.fr

Le Président

74230950_PP



Communauté d'Agglomération Pays Basque

Commune d'Ahetze

AVIS DE MISE À DISPOSITION DU PUBLIC

MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Par décision du Président du 6 avril 2023, la Communauté d'Agglomération Pays Basque a engagé la modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Ahetze.

Celle-ci a pour objet divers ajustements dont, notamment, adapter les règles relatives à la réalisation de logements sociaux au contexte local en augmentant la part de production de logements sociaux et abordables ; étendre l'interdiction du changement de destination des locaux commerciaux à l'ensemble de l'immeuble ; adapter les besoins en équipement de stationnement aux projets ; préciser les règles relatives à l'application du Schéma Directeur des Eaux Pluviales pour les ouvrages de rétention et le coefficient de pleine terre ; préciser la largeur des voies douces partagées (cycles et piétons) en zone AU ; préciser des règles liées à l'aspect architectural des constructions (panneaux photovoltaïques, clôtures/portails, matériaux couvertures, dimensions ouvertures, volets) et clarifier le règlement d'urbanisme dont certaines mentions suscitent des difficultés d'interprétation ou d'application.

Ces adaptations mineures du règlement entrent dans le champ d'application de la procédure de modification simplifiée définie à l'article L.153-45 du Code de l'Urbanisme.

En application de l'article L 153-47 du Code de l'urbanisme et suite à la délibération-cadre du 8 avril 2017 fixant les modalités de mise à disposition du public, le projet de modification comportant un dossier avec exposé des motifs et avis des personnes publiques associées pourra être consulté du 9 octobre au 9 novembre 2023 à la Mairie d'Ahetze, 1 place Mattin Treçu, 64210 Ahetze et à l'Hôtel d'Agglomération, 15 avenue Foch à Bayonne, aux jours habituels d'ouverture des bureaux ainsi que sur le site internet de la CAPB <http://www.communaute-paysbasque.fr>.

Pendant toute la durée de la mise à disposition, le public pourra consigner ses observations sur un registre tenu à la CAPB et en mairie d'Ahetze aux jours et heures habituels d'ouverture.

A l'issue de la mise à disposition, le Président de la Communauté d'agglomération présentera le bilan devant le Conseil communautaire qui en délibérera et adoptera le projet éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis et des observations du public.

Le Président

Autres avis

À VENDRE

FONDS DE COMMERCE DE RESTAURANT

à BILLÈRE (64140)
18, route de Bayonne



Les offres devront impérativement être adressées auprès de la SELARL EKIP, prise en la personne de M^e François LEGRAND, 3, place Albert-1^{er}, BP 127, 64001 Pau, avant le 27 octobre 2023 à 12 heures.

Les pièces du dossier ne seront accessibles qu'après communication par courriel de l'attestation de confidentialité dûment paraphée et librement téléchargeable sur le site www.ekip.eu, onglet « Cession d'actif », référence 44042.

Coordonnées de la personne en charge du dossier : florence.jacops@ekip.eu

Sud Ouest légales

Publiez votre annonce légale

7 jours sur 7 - 24 h sur 24

Paiement en ligne sécurisé



Marchés publics et privés

Marchés privés



OFFICE64 DE L'HABITAT

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

Acheteur : OFFICE64 DE L'HABITAT, M. Thierry MONTET - Directeur général - 5, allée de Laplane, CS 88531, 64185 BAYONNE Cedex - Tél. 05 59 43 86 86.
Siret : 49446839000039

Référence acheteur : 23-56.

L'avis implique un marché public.

Objet : souscription et gestion de services d'assurance pour le compte de l'Office.

Procédure : Procédure ouverte.

Forme du marché : Division en lots : non.

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif).

Remise des offres : 2 novembre 2023 à 12 heures au plus tard.

Envoi à la publication le : 22 septembre 2023.

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée.

Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <https://agyssoft.marches-publics.info>

Marchés à procédure adaptée sup. à 90 000 €



Région Nouvelle-Aquitaine

AVIS DE MARCHÉ

Substitution énergétique du gaz naturel par la géothermie au lycée Louis-de-Foix de Bayonne

Section 1 : Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : SEPA, Mandataire de la région Nouvelle-Aquitaine.

Type de numéro national d'identification : Siret.

N° national d'identification : 20005375900011

Ville : Bordeaux.

Section 2 : Communication

Moyen d'accès aux documents de la consultation :

<https://demat-ampa.fr>

Identifiant interne de la consultation : 2023J000T05665

L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : Oui.

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non.

Nom du contact : Matthieu CARITEAU.

Adresse mail du contact : matthieu.cariteau@la-sepa.fr

Téléphone du contact : +33 5 59 59 33 33.

Section 3 : Procédure

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte.

Condition de participation :

Aptitude à exercer l'activité professionnelle conditions / moyens de preuve : Conditions énoncées dans les documents de la consultation.

Capacité économique et financière conditions / moyens de preuve : Conditions énoncées dans les documents de la consultation.

Capacités techniques et professionnelles conditions / moyens de preuve : Conditions énoncées dans les documents de la consultation.

Technique d'achat : Sans objet.

Date et heure limites de réception des plis : 26 octobre 2023 à 12 heures.

Présentation des offres par catalogue électronique : Interdit.

Réduction du nombre de candidats : Non.

Possibilité d'attribution sans négociation : Oui.

L'acheteur exige la présentation de variantes : Non.

Section 4 : Identification du marché

Intitulé du marché : substitution énergétique du gaz naturel par la géothermie au lycée Louis-de-Foix de Bayonne.

Code CPV principal : 45000000

Type de marché : Travaux.

Description succincte du marché : Consultation pour 4 lots travaux.

Lieu principal d'exécution du marché : 64.

Durée du marché (en mois) : 11.

La consultation comporte des tranches : Non.

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non.

Section 5 : Lots

Marché alloti : Oui.

Description du lot 1 : Gros-œuvre / VRD. CPV du lot 1 : 45262522

Description du lot 2 : Chauffage - Plomberie. CPV du lot 2 : 45262522

Description du lot 3 : Électricité. CPV du lot 3 : 45311000

Description du lot 4 : Forage. CPV du lot 4 : 45255500

Section 6 : Informations complémentaires

Visite obligatoire : Non.

Autres informations complémentaires : -

Annonces légales

Vie des sociétés



Zone artisanale, 64130 IDAUX-MENDY
Tél. 05 59 28 16 07 - Fax : 05 59 28 28 70 - Mail : contact@caoso.fr

CONVOCAATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Les associés-coopérateurs de parts de la Coopérative Agricole Ovine du Sud Ouest sont convoqués en assemblée générale ordinaire pour délibérer de l'ordre du jour suivant :

- Bilan de l'exercice 2022/2023.

- Rapports du commissaire aux comptes.

- Approbation des comptes et quitus aux administrateurs.

- Affectation du résultat.

- Conventions réglementées.

- Indemnité compensatrice du temps passé.

- Renouvellement de mandats d'administrateurs et élection de nouveaux administrateurs.

- Constatation de variation de capital social.

- Grille de poids et prix.

- Fixation du budget formation pour les administrateurs.

- Pouvoir pour formalités.

- Questions diverses.

Cette assemblée générale se déroulera le :

MARDI 17 OCTOBRE 2023 à 10 heures, au restaurant du Col d'Osquich - Musculdy.

Si le quorum n'est pas atteint et que cette assemblée ne peut délibérer valablement, elle aura lieu

VENDREDI 27 OCTOBRE 2023 à 10 heures, au restaurant du Col d'Osquich - Musculdy.

Les associés-coopérateurs sont en outre informés qu'ils ont la possibilité à partir du quinzième jour précédant l'assemblée générale plénière de prendre connaissance des rapports du Conseil d'administration et du commissaire aux comptes ainsi que du bilan de l'exercice 2022/2023, au siège social de la coopérative.

Le Conseil d'administration.

LOTU SASU

CONSTITUTION

Aux termes d'un ASSP en date du 27/09/2023, il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : LOTU SASU

Objet social : maçonnerie, carrelage

Siège social : 3 rue Argenterie, 64240 HASPARREN

Capital : 1 000 €

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS BAYONNE

Président : Monsieur CASUSO Jean-Pierre, demeurant 3 rue Argenterie, 64240 HASPARREN

Admission aux assemblées et droits de votes : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité

Clause d'agrément : Les actions sont librement cessibles entre actionnaires uniquement avec accord du président de la société.

Casuso Jean-Pierre

4CI-CGP

CONSTITUTION

Aux termes d'un ASSP en date du 22 septembre 2023, il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : 4CI-CGP.

Objet social : intermédiaires en Opérations de banque et en services de paiement (IOBSP), courtage en crédit et conseiller en gestion de patrimoine.

Siège social : 80, chemin Bichipau, 64210 BIDART.

Capital : 2 500 euros.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS BAYONNE.

Président : M. CROISIER Charles, demeurant 80, chemin Bichipau, 64210 BIDART.

Admission aux assemblées et droits de votes : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Clause d'agrément : Les actions sont librement cessibles entre actionnaires uniquement avec accord du président de la société. Les statuts contiennent une clause d'agrément des cessions des parts. Les actions ne peuvent être cédées qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés.

Charles CROISIER.



Carnets

Consultez un avis de décès, publiez un avis sur carnet.sudouest.fr

Avis d'obsèques

200289

HENDAYE URRUGNE BIARRITZ

Eugène (†) GONI, son époux, Ramuntcho (†) GONI, Maritxu et Paul PERY, Albert GONI, ses enfants et son gendre ; Ramuntxo et Caroline, Romain, Maina et Mickaël, Kevin, ses petits-enfants ; Nahia et Tom, ses arrière-petits-enfants adorés, Marie-Josée GONZALEZ ; Carmen, Geneviève et Laurence ; parents et amis

ont la tristesse de vous faire part du décès de

M^{me} Gracieuse GONI
née CARRIQUIRY,

Selon sa volonté, ses obsèques ont été célébrées dans l'intimité familiale. La famille remercie le Dr MAURIAC ainsi que tout le personnel de la Villa Concha d'Hendaye.

PF Aquitaine, Henri Hirigoyemerry,
8, rue de l'Autopart, Hendaye,
tél. 05.59.48.09.93.

200567

SAINT-JEAN-DE-LUZ

Sa famille, parents et amis vous font part du décès de

M^{me} Régine GEORGE

survenu à l'âge de 85 ans. La cérémonie religieuse sera célébrée **le mardi 3 octobre 2023, à 10 heures** en la chapelle Notre Dame de la Paix, quartier du Lac, Saint-Jean-de-Luz. Les visites se font au funérarium de Ciboure, samedi et lundi.

PF Aquitaine Henri Hirigoyemerry,
9, rue Duconte, Saint-Jean-de-Luz,
tél. 05.59.26.46.41.